

Le 12 mai 2023



Direction de la prévention, des enquêtes et des permis
Vice-présidence aux normes du travail

Madame Chrismene Joseph
CESUMAS
212, rue de Gentilly Ouest
Longueuil (Québec) J4H 1Z6

N°/Référence : Dossier N° DAR000005310 - Normes du travail
Numéro d'employeur : 88711636

Objet : Délivrance d'un permis d'agence de recrutement de travailleurs étrangers temporaires

Madame,

Un permis d'agence de recrutement de travailleurs étrangers temporaires vous est accordé et est joint à cette lettre. Ce permis est valide pour une période de deux (2) ans. Les frais sont payables annuellement, à la réception d'un état de compte.

À titre de titulaire d'un permis, vous devez respecter certaines obligations, notamment celles :

- d'afficher l'original du permis ou une copie bien en vue dans chacun de vos établissements;
- d'indiquer le numéro de permis sur chaque document utilisé dans le cadre de vos activités (notamment sur les factures) ainsi que sur le matériel publicitaire.

Vous devez également remplir en tout temps les conditions requises pour la délivrance du permis et vos autres obligations en vertu du *Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires*. Ce règlement se trouve sur le site Web de la CNESTT.

Votre agence figurera sur la *Liste des titulaires de permis d'agence*, publiée au www.cnesst.gouv.qc.ca. Il vous appartient de vérifier si les informations qui y figurent sont exactes et d'aviser la CNESTT sans délai de toute erreur.

Tout changement à votre dossier d'agence doit être communiqué sans délai au moyen de Mon Espace CNESTT. Si vous n'y êtes pas déjà inscrit, nous vous invitons à le faire dans les meilleurs délais afin d'être avisé rapidement de toute action requise de votre part. Vous trouverez la procédure d'inscription sur le site Web de la CNESTT.

Notez par ailleurs que si l'agence embauche au moins une personne salariée, elle doit être inscrite à la CNESTT-Secteur SST et respecter ses obligations en matière de santé et de sécurité du travail.

Pour plus d'information, consultez les instructions relatives aux permis d'exploitation d'une agence au www.cnesst.gouv.qc.ca ou composez le 1 844 838-0808, option 3.

Recevez, Madame, nos salutations distinguées.

Direction de la prévention, des enquêtes et des permis

p. j. Permis d'agence



PERMIS

AGENCE DE RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

CESUMAS

Numéro du permis : AR-2303260

Valide du 2023/05/20 au 2025/05/19

Ce permis n'est pas transférable.
Afin de confirmer la validité de ce permis, veuillez consulter le Registre des titulaires
de permis d'agence au cnesst.gouv.qc.ca/registre ou appeler au 1 844 838-0808.

Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail

cnesst.gouv.qc.ca/registre